

Session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 11 décembre 2018 à 18 h au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley à la salle paroissiale - Paroisse Sainte-Élisabeth

Présidée par Mme la mairesse, Madeleine Brunette

**Sont présents :**

Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)  
Jocelyne Lapierre, conseillère du district des Prés (# 2)  
Jean-Benoit Trahan, conseiller du district de la Rive (# 3)  
Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)  
Louis-Simon Joanisse, conseiller du district des Érables (# 5)  
Jean-Nicolas de Bellefeuille, conseiller du district des Lacs (# 6)

**Est aussi présent:**

M. Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier

Un (1) contribuable est présent dans la salle.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance extraordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2018
2. Adoption de l'ordre du jour du 11 décembre 2018
3. Présentation du budget 2019
4. Adoption du budget 2019 et du programme d'immobilisations
5. Période de questions - Budget 2019
6. Publication - Budget 2019 et programme d'immobilisations
7. Clôture de la séance

**Point 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2018**

La séance débute à 18 h 03.

**Point 2. 2018-MC-533 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 DÉCEMBRE 2018**

IL EST

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018 portant sur le budget 2019 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**Point 3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2019**

Le 11 décembre 2018

Point 4. **2018-MC-534 ADOPTION DU BUDGET 2019 ET DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

Appuyé par la conseillère Jocelyne Lapierre

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2019 et le plan triennal d'immobilisations tels que déposés:

**REVENUS ET CHARGES**

**REVENUS**

Taxes	12 547 730 \$
Paiements tenant lieu de taxes	116 600 \$
Autres revenus de sources locales	2 495 905 \$

<b>Total des revenus</b>	<b>15 160 235 \$</b>
--------------------------	----------------------

**CHARGES**

Administration générale	2 785 529 \$
Sécurité publique	3 496 174 \$
Transport	4 711 112 \$
Hygiène du milieu	1 639 124 \$
Aménagement, urbanisme et développement	773 108 \$
Loisirs, culture et parcs	1 371 051 \$
Frais de financement	353 749 \$

<b>Total des charges</b>	<b>15 129 847 \$</b>
--------------------------	----------------------

**Conciliation à des fins budgétaires :**

Remboursement de la dette à long terme	683 500 \$
Activités d'investissements	322 088 \$
Affectation de fonds réservés	86 800 \$
Amortissement des immobilisations	(1 062 000) \$

<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 à des fins budgétaires</b>	<b>0 \$</b>
---	-------------

**SOMMAIRE DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
<b>BUDGET ANNUEL</b>	<b>24 716 286 \$</b>	<b>5 773 800 \$</b>	<b>1 865 500 \$</b>

Adoptée à l'unanimité

Point 5. **PÉRIODE DE QUESTIONS - BUDGET 2019**

Le 11 décembre 2018

Point 6. 2018-MC-535 PUBLICATION - BUDGET 2019 ET PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS

IL EST

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QU'un extrait du budget 2019 et du programme triennal d'immobilisations soient publiés dans le journal l'Écho de Cantley et sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse : [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).

Adoptée à l'unanimité

Point 7. 2018-MC-536 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Jocelyne Lapierre

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance extraordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2018 sur le budget 2019 soit et est levée à 18 h 28.

Adoptée à l'unanimité

---

Madeleine Brunette  
maire

---

Stéphane Parent  
directeur général et secrétaire-trésorier

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat le 11 décembre 2018

Signature : \_\_\_\_\_